



## Mur mitoyen et préjudices

-----  
Par yfl78

Bonjour,

J'ai un mur mitoyen mais ma maison est construite en contre bas. J'ai 2 mètres entre ma porte d'entrée secondaire et le mur ce qui constitue pour moi une mini-terrace. Mon voisin qui est plus haut que souhaite mettre une séparation sur ledit mur. Il me parle de clostras ou autre matériaux qui occulterait ma vision sur son terrain.

Par contre je ne suis pas vraiment d'accord car cela implique que j'aurais beaucoup moins de lumière et je me retrouverais "comme en prison".

Quels sont mes droits ? Puis je lui interdire de mettre des éléments me bouchant la vue et la lumière ? Suis je en mesure de lui exiger un grillage ?

Je vous remercie de vos réponses car cela me perturbe beaucoup d'avoir à subir un mur ou autre coupure de visibilité et de lumière.

Cordialement

-----  
Par Tisuisse1

Votre voisin fait ce qu'il veut si cette installation est sur son terrain et n'empiète pas sur votre terrain, le tout devant correspondre aux règles de l'urbanisme de la commune.

-----  
Par yfl78

Elle ne sera pas sur son terrain puisqu'il compte mettre cette séparation sur le mur mitoyen et d'après lui ce sera sur la totalité du mur ce qui implique qu'il "se prend" le mur entier